

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	21

Date de la Convocation  
11/07/2025

Date d'affichage  
11/07/2025

**OBJET**  
Subventions actions sociales  
Contrat de ville programmation  
2025

Séance du 18 Juillet 2025 \_\_\_\_\_

L'an Deux Mille Vingt Cinq \_\_\_\_\_

Et le Dix-Huit Juillet \_\_\_\_\_

A Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de Mme RAVET Véronique, **Maire**

Présents : RAVET V. - MILLET D. - PITTON V. - PICHON H. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - BUFFAUT C. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - FRATTER M. - BOURGEON A. - BARBERIS P. - RHODET F. - PERDRIX T. - DE MATOS C. - BARBIER M. - MOREIRA J. - LADRE R.

Excusé : YILMAZ Y. - BOURDONNAY C.

Absents : C. ARMETTA - K. HASSOUN - J. PARIS-CADET A. - A. GROSSIORD

Procuration est donnée par KILIC D. à RAVET V.

Procuration est donnée par GUILLAUBEZ C. à NIOGRET C.

Secrétaire de Séance : M. FRATTER

Rapporteur : Véronique RAVET

Le 02.06.2025, la commune délibérait pour répartir les financements 2025 aux différents financeurs ayant répondu à l'appel à projet et répondant aux attentes du contrat de ville.

Dans la thématique du vivre ensemble, l'action du centre social Jacques Prévert a été retenue, mais une erreur s'est glissée et l'action n'a été financé qu'à hauteur de 1000 € au lieu de 2 000 €.

Mme le Maire propose donc de rectifier ainsi :

Accès au sport	Centre Social et Culturel Jacques Prévert	Lever les freins à la pratique d'une activité physique Faire des activités physiques des socles pour une mise en confiance des personnes et un travail sur l'estime d'elles-mêmes ainsi qu'un lien avec leur santé Faire des activités sportives des occasions de rencontres et d'échanges entre les habitants de la commune Changer l'image du quartier	14 740 €	6 000 €	2 000 € 1 000 €
----------------	---	---	----------	---------	--------------------

Après avoir délibéré Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- D'AUTORISER Mme le Maire à procéder à la régularisation ci-dessus énoncée,

La secrétaire de Séance



M. FRATTER

Suivent les signatures

(Pour copie conforme)

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture  
001-210100319-20250718-D-2025-07-18-03-DE  
Date de télétransmission : 21/07/2025  
Date de réception préfecture : 21/07/2025  
V. RAVET

